

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 28 avril 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 28 avril 2020, a examiné un avant-projet de loi du pays ; arrêté cinq projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement et adopté 9 arrêtés. Il a également émis un avis sur un projet d'arrêté.

Avant-projet de loi du pays

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant dérogation aux règles d'exportation prévues par le code minier en matière de réserves métallurgiques, accompagné de sa délibération d'application.

> *Voir communiqué détaillé « Modification du code minier ».*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une convention de partenariat entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le régiment du service militaire adapté (RSMA) relative à la création de la filière « équipiers de sécurité civile ».

> *Voir communiqué détaillé « Création de la filière équipiers de sécurité civile ».*

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération prenant acte du débat relatif au rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes sur la société calédonienne de transports aériens (Air Calédonie) concernant les exercices 2013 et suivants.

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement, de Christopher Gygès et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant adaptation des règles relatives aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyage touristiques et de transport aérien dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Le projet de texte vise à préserver la trésorerie de ces acteurs économiques en prévoyant, par exception aux règles habituelles de remboursement des sommes versées en cas d'annulation, de proposer aux clients un avoir du montant des sommes versées, utilisable pendant une période de 12 mois pour les compagnies aériennes et de 18 mois pour les agences de voyages. À l'issue de cette période, si l'avoir en tout ou partie n'a pas été utilisé, le client pourra prétendre au remboursement du solde de son avoir.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté deux projets de délibération portant décision modificative n° 1 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie et du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie, pour l'exercice 2020.

> *Voir communiqué détaillé « Modification des budgets propre et annexe ».*

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2015-35/GNC du 20 janvier 2015 relatif à l'application des mesures fiscales spécifiques en faveur des mutations de jouissance bénéficiant aux établissements de santé d'intérêt territorial. L'association calédonienne des handicapés (ACH), qui prend en charge les enfants, les adolescents et les adultes dépourvus de mobilité, est ajoutée à la liste des établissements de santé territoriale. À ce titre, elle pourra bénéficier d'un régime fiscal spécifique (exonération du droit proportionnel d'enregistrement, de taxe hypothécaire et de contribution de sécurité immobilière) pour son projet d'aménagement d'un nouveau bâtiment pour l'accueil de jour d'enfants polyhandicapés et de rénovation du foyer actuel.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2018-2231/GNC du 11 septembre 2018 relatif à la réglementation des prix dans certains secteurs d'activités. Les crèches et garderies d'enfants, dont les tarifs étaient soumis jusqu'alors à l'accord du gouvernement, passent sous le régime de la liberté surveillée afin de permettre à la concurrence de s'exprimer. Les prestataires seront toujours tenus de communiquer au gouvernement le montant des tarifs quinze jours avant leur entrée en application. Ce dispositif doit permettre aux crèches d'adapter leurs stratégies commerciales afin d'être plus

compétitives, tout en continuant de bénéficier des exonérations des charges patronales. Le marché pourra ainsi se réguler librement avec une veille du gouvernement sur l'évolution des tarifs, lesquels pourront être publiés par la direction des Affaires économiques afin de favoriser la concurrence.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'autorisation d'exploiter une centrale de production photovoltaïque avec stockage de 6 000 kilowatts sur la commune de Boulouparis, accordée à la société calédonienne du solaire par l'arrêté n° 2019-443/GNC du 26 février 2019. À la demande de la société calédonienne du solaire et de Kwita Wije SAS, l'autorisation d'exploiter est transférée à la société Kwita Wije SA, et prorogée de 10 mois afin de prendre en compte le délai d'obtention de la défiscalisation locale et du financement du projet.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité des projets de textes suivants :
- projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2020 ;
 - projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2020 ;
 - projet de délibération portant adaptation des règles relatives aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyage touristiques et de transport aérien dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 ;
 - rapport d'activité 2018 du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie ;
 - projet de délibération approuvant le recours à une délégation de service public de type affermage pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport de Nouméa–Magenta.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 600 000 francs à l'association Alliance Champlain dans le cadre de la célébration des 50 ans de la francophonie.

Au visa de Jean-Pierre Djaïwé, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, au titre des crédits 2020 et dans le cadre du volet sportif du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (PTSPD) :
- une subvention de 27,48 millions de francs au groupement d'employeurs Sud sport et loisirs pour le recrutement d'un coordonnateur chef de projet et de neuf éducateurs sportifs ;
 - une subvention de 30,12 millions de francs au groupement d'employeurs Nord sport et loisirs pour le recrutement d'un coordonnateur chef de projet et de dix éducateurs sportifs.

Ces participations correspondent aux actions n° 133 et 134 du PTSPD : « véhiculer les valeurs du sport grâce à la réussite sportive » et « faciliter la pratique sportive pour tous les publics ».

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les règles d'usage des masques chirurgicaux, des appareils de protection respiratoire et des masques en tissu anti postillons à usage non sanitaire (UNS) pour faire face à l'épidémie de covid-19. Pour rappel, l'arrêté n° 2020-567/GNC du 14 avril 2020 fixe les règles d'usage des masques chirurgicaux, des appareils de protection respiratoire et des masques en tissu anti postillons à usage non sanitaire (UNS) dans le but de préserver les stocks de masques à usage médical (de type chirurgical et FFP2 ou équivalent) pour les professionnels de santé et transporteurs sanitaires. La modification apportée aujourd'hui consiste à élargir l'usage des masques chirurgicaux, prioritairement réservé aux professions de santé, aux professionnels non sanitaires et aux particuliers qui souhaiteraient en acheter. Des tableaux d'équivalences internationales des normes régissant les masques chirurgicaux et les appareils de protection respiratoire de type FFP2 complètent ce texte.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Leslie Levant en qualité de directeur du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret (CHT).

* *
*

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet d'arrêté portant désignation des représentants des groupes politiques constitués au Congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein de la commission consultative d'experts.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.